

COMMUNE DE PITRES



Jeudi 25 juin 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU JEUDI 25 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le 25 juin à 18 heures 30, se sont réunis à la salle des fêtes de Pitres, les membres du conseil municipal de la commune de PITRES, sous la présidence de Madame Florence LAMBERT, maire, dûment convoqués le 20 juin 2020.

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Gabriel GRAFF, Irène MARIE, Benoit BIVILLE, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Michel BIENVENU, Elodie LACOMBE, Jacques SOREL, Laurence RIDIRA, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Ourida GUEZOUL, Christophe PETIT et Gianni LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Gaëtan DUBOURG

Madame la maire demande s'il y a des observations sur les comptes-rendus des réunions du 11 et 16 juin dernier. Une partie de l'assemblée fait remarquer qu'elle n'a pas eu le temps de lire le compte-rendu du 16 juin. Ce dernier sera donc soumis à l'approbation de l'assemblée lors d'une prochaine réunion.

Madame le maire demande donc s'il y a des observations sur le compte rendu du 11 juin dernier.

Monsieur Jean-Pierre COBERT fait remarquer que l'ensemble de ses interventions ne figurent pas dans le compte rendu. Madame la maire répond que le compte rendu ne reprend pas tous les propos tenus mais rend compte uniquement des décisions prises par le conseil municipal lors de la réunion.

Monsieur COBERT indique qu'il avait dit que le renouvellement du conseil d'administration du CCAS devait faire l'objet d'une publicité par affichage.

Mme AUBIN dit que ses candidatures à la commission développement durable et au syndicat de musique pas été notées.

Madame la maire lui répond que toutes les représentations au sein des commissions ont été faites à la proportionnelle comme il se doit et dans les syndicats à la majorité et qu'elle n'a pas été élue.

Monsieur COBERT fait à nouveau remarquer qu'il a contesté le fait de nommer 5 adjoints en raison du coût pour la commune sur 6 ans.

ORDRE DU JOUR

- 1) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU C.C.A.S. ;
- 2) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ;
- 3) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) ;
- 4) DESIGNATION DES JURES D'ASSISES ;
- 5) TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR 2020/2021 ;
- 6) PARTICIPATION DES COMMUNES A LA CLASSE ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 ;
- 7) DEMANDE DE SUBVENTION « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 » ;
- 8) DEMANDE DE SUBVENTION PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE ;
- 9) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA POSE DE BORNES INCENDIE ;
- 10) DEVIS CHANTIER EXTENSION DES ECOLES ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE ;
- 11) HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : HORAIRES D'ETE ET A COMPTER DU 31 AOUT.

1 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU C.C.A.S.

Vu les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 du code de l'Action Sociale et des Familles et le décret n° 92-562 du 06 mai 1995 relatif au CCAS ;

Vu la délibération 2020-26 du 11 juin 2020 désignant les représentants au sein du C.C.A.S.

Vu la proposition de Madame la maire de nommer 4 membres supplémentaires (2 personnes parmi les membres du conseil municipal et 2 personnes parmi les non-membres du conseil municipal)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS les membres supplémentaires suivants :

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTERIEURS
Nathalie GREPIER	Catherine DHENAIN
Jacques SOREL	Richard HERBAUT

2 -MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

Vu la délibération 2020-35 du 11 juin 2020 portant création des commissions et désignant les membres qui les composent ;

Vu la proposition de Madame la maire de nommer 2 membres supplémentaires au sein de la commission des travaux ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne pour siéger au sein de la commission des travaux, les membres supplémentaires suivants :

COMMISSION « TRAVAUX »	
Benoit BIVILLE	Sabrina EUSEBE

3 - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Madame la maire Informe l'assemblée qu'il convient d'instituer une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) au sein de la commune de PITRES. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne pour siéger au sein de la CCID, les membres suivants :

AUBLE épouse LEMERY Sandrine	HUE Jacques
BIRBAUM Yves	JULIENNE Jean-Pierre
BOISSEL Sébastien	LECLERCQ David
BOIZARD épouse LACOMBE Elodie	LEFEBVRE Gianni
CAHAGNE épouse CARON Bruna	LEROY Philippe
COBERT Jean-Pierre	LONDAIS Anthony
COLOT Christelle	MASSET épouse LEVEE Nadège
DELORME Rodolphe	MAUFRAS Martial
DREAN René	MENCH épouse GANGNON Sylvie
DUBOURG Gaëtan	PAUCHARD Frédéric
DUCHAUSOY Emmanuel	POSPISIL Eric
GODRON TOUBEAU Suzanne	RAILLAT Rodolphe
GUYOT épouse DELARASSE Claire	RECHER Patrick
HEROUX Alain	SOREL Jacques

4 - DESIGNATION DES JURES D'ASISES

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises. Sont désignés :

- Renée FRESLAUD épouse BURAY ;
- Marine LEMONNIER ;
- Christophe DALLERY ;
- Léon SENEAL ;
- COBERT Jocelyn ;
- CHOUBRAC Nicole épouse RICHARD.

5 - TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR 2020/2021

Madame la maire rappelle que les tarifs du restaurant scolaire actuellement en vigueur sont les suivants :

- 1,80 € par enfant si panier repas fourni (seulement à la suite d'un P.A.I.) ;
- 3,60 € pour les enfants de la commune et les enfants scolarisés en classe ULIS ;
- 3,60 € pour les enfants hors commune dont les parents paient des taxes sur la commune ;
- 5,00 € pour les enfants hors commune (une participation financière sera demandée à la commune d'origine) ;
- 5,50 € par adulte.

Madame la maire expose que le prix de revient d'un repas s'élève à 9.35 €.

Madame Nadège LEVEE demande si le tarif par enfant ne pourrait pas être fixé en fonction du quotient familial.

Madame la maire propose que cela puisse être discuté en commission « Enfance - Jeunesse ».

Madame Marion AUBIN souligne le fait que les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire bénéficient d'un encadrement périscolaire appréciable.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 et s'engage à étudier ultérieurement la possibilité de fixer les tarifs en fonction du quotient familial de chaque famille.

6 - PARTICIPATION DES COMMUNES A LA CLASSE ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Madame la maire demande au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2019/2020, la participation forfaitaire qui sera demandée à chaque commune ayant des enfants qui fréquentent la classe ULIS.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité décide de fixer la participation financière des communes à la classe ULIS à **658 €** par enfant.

7 - DEMANDE DE SUBVENTIONS « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 »

Madame la maire expose au conseil municipal que notre candidature à l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 » concernant l'école Jacques Prévert a été enregistrée et retenue par les services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure.

Madame la maire propose un équipement à 11 620 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet « Label écoles numériques 2020 »,
- ACCEPTE la proposition ci-dessus ;
- AUTORISE Mme la maire à faire les demandes de subventions ;
- AUTORISE Mme la maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

8 - POTEAUX INCENDIE - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la maire Informe l'assemblée du projet de pose de poteaux incendie et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES EN € H.T.		RECETTES EN € H.T.	
Poteaux incendie TEAM MECA	39 479.68	DETR (40 %)	24 337.29
Raccordements VEOLIA	21 363.54	DEPARTEMENT (40 %)	24 337.29
		COMMUNE	12 168.64
TOTAL	60 843.22	TOTAL	60 843.22

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de pose de poteaux d'incendie,
- ACCEPTE le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE Mme la maire à faire les demandes de subvention (DETR et DEPARTEMENT)
- AUTORISE Mme la maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

9 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UN PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Madame la maire expose au conseil municipal du projet de pose d'un panneau d'information électronique sur la commune.

Madame la maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Ecran licence Montage	18 100.00	DETR	9 154.00
Raccordement au réseau électrique de communication	4 764.00	Département	9 154.00
		Commune	4 556.00
TOTAL	22 864.00	TOTAL	22 864.00

Monsieur Jean-Pierre COBERT demande si les alertes de la préfecture (pollution, orage...) seront affichées sur le panneau ?

Il demande également si le panneau sera alimenté par un panneau photovoltaïque ?

Monsieur David LECLERCQ répond par l'affirmative pour les alertes de la préfecture et par la négative pour l'alimentation.

Madame la maire indique que l'emplacement du panneau reste à définir. Un emplacement rue de l'église à l'angle de la place de la fraternité serait assez simple pour tous les raccordements et bien visible compte tenu du sens de circulation dans le centre mais cela sera débattu en commission des travaux et revu en conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de pose d'un panneau d'information électronique,
- ACCEPTE le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE Mme la maire à faire les demandes de subvention
- AUTORISE Mme la maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

10 - DEVIS CHANTIER EXTENSION DES ECOLES ET CREATION D'UNE MEDIATHEQUE

Madame la maire présente au conseil municipal un devis pour des travaux supplémentaires d'extension des écoles et la création de la médiathèque. Le devis s'élève à 8 451.00 € HT, soit 10 141.20 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis.

11 - HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : HORAIRES D'ETE ET A COMPTER DU 31 AOUT 2020

Madame la maire présente au conseil municipal le projet de modification des horaires d'ouverture au public de la mairie pour l'été et à compter de la rentrée scolaire :

HORAIRES D'ETE DU 6 JUILLET AU 29 AOUT 2020 :

- Du lundi au samedi matin : de 8 H 30 à 12 H 00 ;
- Fermé tous les après-midis. (Permanence téléphonique uniquement)

HORAIRES A COMPTER DU 31 AOUT 2020 :

- LUNDI : de 8 H 30 à 12 H 00 (fermé l'après-midi) ;
- MARDI : de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00 ;
- MERCREDI : de 8 H 30 à 12 H 00 (fermé l'après-midi) ;
- JEUDI : de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 30 ;
- VENDREDI : de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 30 ;
- SAMEDI : Uniquement sur rendez-vous pour l'urbanisme et l'état civil.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces nouveaux horaires d'ouverture au public.

Fin du conseil du 25 juin à 19 h 41